

1) Situation de famille

Père

Nom et prénom

Profession Adresse

Tel professionnel : Mobile

Courriel

Mère

Nom et prénom

Profession Adresse

Tel professionnel : Mobile

Courriel

Frères et sœurs

Nom et prénom	Année de naissance	Etablissement fréquentés ou profession

2) Situation particulière (Handicap, décès, séparation, chômage, etc...)

Précisez :

.....

.....

Merci de bien vouloir nous signaler toute situation particulière afin que nous puissions aider efficacement votre enfant.

3) Autres renseignements

Comment avez-vous connu l'école ?

Quelles sont vos motivations en inscrivant votre enfant à cette école ?

.....

.....

L'enfant est-il baptisé ? oui non

L'enfant a-t-il fait sa première communion ? oui non

Activité que votre enfant pratique en dehors de l'école

.....

4)Dossier Médical

En cas d'urgence l'école prévient la famille dans les plus brefs délais.

Merci de noter ci-dessous les informations de la personne susceptible de prévenir rapidement les parents ou de prendre décision à leur place.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone portable :

Lien avec la famille :

Merci de noter ci-dessous :

Antécédents médicaux :

Suivi médical particulier :

Allergies éventuelles :

5) Frais de scolarité

- Achat du matériel scolaire : 50€ par an / enfant
- Frais de scolarité annuels par enfant :

1^{er} enfant : 2400€ par an

2^{ème} enfant : 1680€ par an

3^{ème} enfant : 1500€ par an

4^{ème} enfants et les suivants : 1440€ par an

Mensualités calculées sur 12 mois :

200€/mois pour le 1^{er} enfant, **140€/mois** pour le 2^{ème} enfant, **125€/mois** pour le 3^{ème} enfant, **120€/mois** pour les enfants suivants.

Coût réel annuel pour la scolarité d'un élève : 3.960€ (330€/mois sur 12 mois)

- Modalités de règlement

Merci de cocher l'option choisie :

Règlement en une fois par virement au 1^{er} septembre 2024

Règlement en 4 fois par virement automatique comme suit :

- 5 septembre 2024
- 5 décembre 2024
- 5 mars 2025
- 5 juin 2025

Règlement en 12 fois par virement automatique

L'unique facture vous parviendra mi-septembre chaque année.

Seuls les virements automatiques sont acceptés. Les frais de scolarité ne peuvent pas être réglés par chèque.

Tout trimestre commencé est dû.

Nous, parents ou tuteurs, confirmons les renseignements contenus dans ce dossier et nous engageons à signaler toute modification.

Fait le à

Signature des parents